

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Claudia Mignault

<https://www.cadre21.org/membres/7f164eef357f9f341e6b035e>

Date d'obtention : 2021-11-22 19:27:33

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Un élève vient se confier que des images ou vidéos à caractère sexuel sont entre les mains de quelqu'un pour X raison.

Doit rencontrer cette personne afin de remplir la grille d'incident afin d'avoir la nature de l'évènement, prendre conscience des échanges qui ont été fait. Ensuite, rencontrer la ou les personnes qui sont en possession de ses photos ou vidéos à caractère sexuel. Remplir avec elles / eux la grille d'incident. Si cette personne à été impulsive, lui demander de supprimer les photos. La personne accepte et collabore bien. Une rencontre policière afin de sensibiliser sur les Sexto. Afin qu'ils prennent conscience de l'impact de leur geste et l'ampleur que cela peut avoir sur leur vie privé, familiale, sociale... Si la personne est malveillante, confisquer le téléphone ou toute autre outils technologique de la personne et le/les remettre à la police. Il aura une rencontre avec les policiers afin de les supprimer. Une rencontre de sensibilisation sera aussi fait.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'une intervention doit toujours être fait peu importe ce que le jeune nous dit. (photo en maillot de bain ou photos à seins nus) Il est important de faire la grille d'incident dès que nous avons un indice que des photos ou vidéos mettant en cause l'intégrité d'une personne est entre les mains d'un autre élève. Ou même si c'est cette personne qui a les photos. Il faut remplir la grille pour voir la nature de la situation et voir l'ampleur de la situation. Ensuite, des interventions différentes seront mises en place tout dépendant la gravité des photos vidéos. Il est important de rencontrer toutes les personnes qui sont en liens avec la situation afin d'avoir la version de tous.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Le cas #2 car cela implique un adulte alors je ne savais pas si on devait arrêter les intervention dès que nous l'avons su ou s'il fallait quand même remplir la grille d'incident lorsque Meghan a mentionné qu'un adulte de 19 ans l'a abordé pour des photos compromettantes. J'ai compris que nous devons prendre les informations de Meghan et ensuite en informer la police de ce que nous avons recueilli. La police prendra ensuite le relais même si un élève de l'école est finalement inclus dans cette situation.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

